Une consultation publique a été tenue à 18h45 concernant la demande de dérogation mineure suivante :

Propriété de Michel Labbé, lot 4 767 808, située au 156, Chemin Caribou, Notre-Dame-des-Bois.

Séance extraordinaire du 21 septembre 2026

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-Des-Bois tenue le 21 septembre 2026, à 18 h 30, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1 Madame Sylvie Larochelle
District # 2 Madame Isabelle Laroche
District # 3 Monsieur René Goulet
District # 4 Madame Sabrina Roy
District # 5 Madame Manon Gosselin
District # 6 Monsieur Claude Granger

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Roger Goyette maire.

Mme Kim Leclerc, directrice générale, Greffière et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

2026-09-191 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Isabelle Laroche,
Appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté.

2026-09-192 Demande de dérogation mineure – Michel Labbé

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 767 808 a présenté une demande de dérogation mineure afin de permettre une marge latérale de 0.56m ;

ATTENDU QUE l'année de construction de la résidence est 1982, et qu'à ce moment-là, la norme était de 1.29 mètres ;

ATTENDU QUE la norme prescrite par le règlement de zonage n° 363-2010, article 7.4.2.3 b), exige une marge latérale résidence de 5 mètres ;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite régulariser l'empiètement en marge latérale afin de pouvoir vendre sa propriété ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et estime que celle-ci peut être accordée;

Il est proposé par Monsieur Claude Granger,
Appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure présentée pour le lot 4 767 808, afin d'autoriser :

- Une marge latérale de 0.56 mètres pour la résidence existante, soit un empiètement de 4,44 mètres par rapport à la marge minimale prescrite de 5 mètres;

Octroi du contrat d'entretien des chemins d'hiver – Domaine des Appalaches

Reporté

2026-09-193 **Octroi du contrat d'entretien des chemins d'hiver – Chemin Marcil**

ATTENDU QUE le conseil a reçu qu'une seule soumission suite à l'appel d'offres par invitation pour l'entretien d'hiver du chemin Marcil publié le 31 août 2026;

Il est proposé par Monsieur René Goulet,
Appuyé et résolu par à l'unanimité par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil octroie le contrat d'entretien d'hiver du chemin Marcil pour l'année 2026-2027 à Service forestier Stéphane Blais, au montant de 10 750,00 $ avant taxes;

QUE le contrat soit renouvelable pour une période additionnelle de deux (2) années, soit pour les saisons hivernales 2027-2028 et 2028-2029, selon les modalités, conditions et prix prévus au contrat;

QUE le conseil autorise le maire, M. Roger Goyette, ainsi que la directrice générale à signer le contrat d'entretien d'hiver pour et au nom de la Municipalité.

Octroi du contrat pour l'acquisition d'un camion de déneigement

Reporté

Période de questions;

Le maire, et les élus répondent aux questions du public.

2026-09-194 **Levée de la séance**

Il est proposé par
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE la présente séance soit levée. Il est 18h37.

Roger Goyette Maire	Kim Leclerc Directrice générale & Greffière-trésorière